



Bulletin d'information

Anciens ministres du culte
Anciens membres des congrégations

Association pour une retraite convenable

Siège social : 2 Chemin de l'Écluse, 25160 LABERGEMENT STE MARIE

Avril 2013

N°62

Directeur de publication

Michel BARBUT

Cotisations / dons : à l'adresse du trésorier, merci d'utiliser le formulaire joint à cet envoi.

Au retour d'IZESTE.

En arrivant à IZESTE les quelque 71 adhérents présents à notre assemblée générale « Pau 2013 » pouvaient légitimement avoir quelques craintes sur le déroulement de ces deux jours. En plus, il n'y avait pas de Pyrénées, que des gros nuages, de la pluie et de l'humidité froide. Rien de bien encourageant en somme. Et une question latente dans tous les esprits : **quel avenir pour l'APRC ?** Très vite les sourires sont revenus : une équipe locale disponible et chaleureuse, une structure accueillante et familiale, le bonheur des retrouvailles ont bien vite dissipé la morosité première.

Dans une salle de réunion joliment décorée et sous la conduite rigoureuse de Bernard GRASSI, président par intérim, les rapports d'activité de chacune des 10 commissions ont démontré le dynamisme et l'énorme travail accompli depuis l'AG d'ANNECY. Ils sont la preuve que cette méthode de travail est concluante. La sérénité a toujours prévalu dans les débats. N'était-ce pas le signe de la satisfaction approbatrice de notre assemblée traduite par un vote unanime à main levée ?

Il est évident que pour cette année 2013, le travail de ces commissions sera poursuivi, intensifié et davantage structuré. Chaque commission désignera son « leader » Celui-ci sera responsable du travail interne, de son organisation, mais surtout, il sera le seul interlocuteur du Bureau et du CA. C'est lui qui, lors des points d'étape, transmettra les documents et synthèses des travaux de la commission. En effet, il faut absolument en finir avec la prolifération des mails d'échanges de réflexions pour l'élaboration d'un texte non encore abouti, et envoyés « urbi et orbi » sans discernement, alors qu'ils ne concernent que le petit nombre des personnes qui travaillent réellement à le parfaire.

Nous le voyons bien, **les commissions sont les forces vives de l'APRC** et participent de sa bonne marche. De plus, cette année elles soulageront le travail du **nouveau CA composé de 9 membres**, puisque 4 nouveaux administrateurs ont été élus pour prêter main forte aux 5 « rescapés » de la dernière mandature. La gouvernance de l'APRC se fera sous la forme d'**une coprésidence sous ma responsabilité** (*voir plus loin*). Tous, ensemble, nous sommes déterminés à remplir notre mission dans la rigueur et le respect de tous : mettre en œuvre les 6 orientations votées par l'AG et présentées un peu plus loin dans ce bulletin.

« Convenable », ça veut dire « juste ». Il faudrait que cette justice que nous réclamons aux différentes institutions, nous la pratiquions entre nous, au sein de l'Association, dans les relations interpersonnelles. Sachons tirer les leçons du passé. Bannissons de nos échanges les « cancons » infondés, les vexations, les allégations mensongères destructrices et déstabilisantes. Cessons de diffuser les « mails assassins », ce qui est aussi grave que de les écrire et de les envoyer. **Tout simplement soyons « convenables » entre nous.** L'association ne s'en portera que mieux et l'air y sera respirable. Cela ne dépend que de nous.

À l'heure d'une nouvelle Réforme des retraites, nous devons rechercher tous les moyens pour obtenir que tous les AMC puissent bénéficier d'une retraite « convenable ». Une retraite où leur dignité et leurs moyens d'existence relèvent de la justice, non d'une fausse « charité ».

Ensemble, mobilisons-nous avec sérénité et surtout avec détermination.

La Présidente, Isabelle SAINTOT

Le conseil d'administration renouvelé par l'assemblée générale.

La coprésidence :

Nom	Fonction	Courriel	Téléphone
Madame Isabelle SAINTOT	Présidente	isabellesaintot@sfr.fr	03.63.50.90.83
Monsieur Michel BARBUT	Vice président	michelbarbut@yahoo.fr	04.78.53.62.60
Monsieur Henri GRESSIER	Trésorier	henri.gressier@wanadoo.fr	03.24.59.04.52
Monsieur Paul CHIRAT	Secrétaire	paul.chirat@orange.fr	04.68.33.87.44

Les autres membres du conseil :

Nom	Fonction	Courriel	Téléphone
Madame Marie-Claude CAILLAUD	Administratrice	marieclaud.caillaud@sfr.fr	02.41.95.47.21
Monsieur Emmanuel GUILLERMAIN	Administrateur	emguillermain@gmail.com	06.23.94.44.32
Monsieur Hubert PANNEAU	Administrateur	panneau.hubert@orange.fr	02.37.36.28.95
Madame Christiane PAURD	Administratrice	p1a2u3r4d5@orange.fr	02.99.88.57.22
Monsieur Rémi POTTIER	Administrateur	pottieremi@gmail.com	05.46.43.01.54

Les orientations votées par l'assemblée générale.

Orientation N°1 : Les syndicats et la réforme des retraites.

Les discussions en cours entre gouvernement et partenaires sociaux en vue de la nouvelle loi sur les retraites fournissent l'occasion de faire avancer nos revendications. Pour autant, il serait irresponsable, de notre part, de laisser passer l'occasion que nous ouvre la prochaine réforme des retraites et de ne pas faire entendre notre voix dans le débat. Même s'ils peuvent porter quelques-unes de nos revendications, les syndicats ne feront pas le travail à notre place. Il est donc urgent que nous interpellions le plus tôt possible les pouvoirs publics afin que ces derniers, dans le cadre de la réforme qui s'annonce, ouvrent une négociation avec les autorités culturelles et les représentants des assurés, sous le contrôle des ministères de tutelle. L'objectif de celle-ci est de poser les conditions pour qu'avant le vote de la loi, les autorités culturelles s'engagent à réparer les graves injustices du passé.

L'assemblée générale demande que soient poursuivies la réflexion menée et l'action spécifique ébauchée par la commission Syndicats / Retraites pour que les revendications des AMC puissent bénéficier de la dynamique de la réforme des retraites.

Que les actions soient renforcées en vue d'obtenir avant le vote de la loi une négociation avec les autorités culturelles et les représentants des assurés sous le contrôle des ministères de tutelle. Elle devra aboutir à la normalisation du régime des cultes et à l'apurement des injustices du passé.

Dans ces réformes, les intérêts de tous les AMC devront être pris en compte pour une réelle amélioration de leur situation.

VOTE : CONTRE : 0 ABSENTATIONS : 0 POUR : 495

Orientation N° 2 : Les commissions et le conseil d'administration.

En conformité avec les recommandations des AG précédentes, un travail considérable a été réalisé dans les commissions. Les commissions « juridique », « Cavimac » et « syndicat/retraites » ont été amenées à prendre en charge au jour le jour, souvent dans l'urgence, la réalisation des objectifs essentiels de l'association. La pratique a montré que le conseil d'administration ne peut assurer de manière efficace sa mission d'orientation et de coordination de l'action, sans une forte articulation avec les commissions. Pour renforcer cette synergie, il est proposé que chacune d'elles désigne un de ses membres pour la représenter au CA.

L'assemblée générale constate la place importante, et sans cesse croissante, prise dans notre action par le travail réalisé par les différentes commissions.

Elle rappelle que chaque commission peut mandater l'un de ses membres, en fonction de l'ordre du jour et avec l'accord du CA, pour la représenter au CA avec voix consultative.

VOTE : CONTRE : 0 ABSENTATIONS : 0 POUR : 495

Orientation N°3 : Les actions en justice.

Depuis 2006, plus de 145 adhérents se sont engagés dans des procès en droit civil (Tass, Appel, Cassation), en droit administratif (Tribunal administratif), au Tribunal de grande instance (USM2), aux Prud'hommes. En ce qui concerne les procès en droit civil, les succès remportés encouragent la poursuite des actions engagées, malgré les stratégies de la partie adverse (reports, production de nouveaux angles d'attaque). Cela, bien que la Cavimac se détermine au cas par cas pour la suite de chaque affaire sans esquisser de porte de sortie d'ensemble

L'assemblée générale constate qu'une dynamique nouvelle est née des succès remportés par un certain nombre de nos adhérents devant la justice.

Elle souhaite que les différentes actions en justice soient poursuivies et exploitées pour une stratégie collective.

VOTE : CONTRE : 0 ABSENTATIONS : 2 POUR : 493

Orientation N° 4 : Faire valoir ses droits.

Un article du Bulletin 61, expose bien le problème : « Quelle démarche adopter face au grand nombre de nos collègues qui n'étaient et ne sont toujours pas au courant de leurs droits ? Parmi nos adhérents, certains, qui en auraient vraiment besoin, n'ont jamais fait la démarche parce qu'ils n'en connaissaient pas la filière. Comment informer tous les adhérents APRC, susceptibles de bénéficier d'une aide à la précarité afin qu'ils en fassent la demande ».

L'assemblée générale constate que les possibilités d'aide sociale ouvertes aux AMC sont souvent ignorées. Par manque d'information ou par lassitude, beaucoup d'AMC, adhérents ou non ne font pas valoir ce type de droit.

L'AG recommande de poursuivre et d'amplifier les actions pour qu'ils soient informés et puissent formuler les demandes adaptées.

VOTE : CONTRE : 0 ABSENTATIONS : 17 POUR : 478

Orientation N° 5 : Les femmes et l'association.

Une commission « femmes » a vu le jour lors de l'assemblée générale 2012. Elle s'est réunie plusieurs fois cette année et a rédigé un dépliant destiné à faire connaître l'APRC aux ex-religieuses. Elle est très consciente de la nécessité de s'adresser également aux ex-membres des communautés nouvelles totalement isolées et aux femmes d'ex-prêtres ou religieux, trop souvent silencieuses, mais qui sont confrontées à des problèmes spécifiques. Mais elle n'a pas pu répondre à ces besoins en raison du petit nombre de membres de l'APRC qui en font partie

L'assemblée générale propose aux régions :

- De solliciter des adhérent(e)s pour étoffer la commission femmes
- De diffuser largement le dépliant
- De recueillir les besoins spécifiques des ex-religieuses et des ex-membres des communautés nouvelles.
- D'être attentives aux demandes spécifiques des conjoints d'AMC concernant les problèmes de reversions.

VOTE : CONTRE : 0 ABSENTATIONS : 0 POUR : 495

Orientation N°6 : Relations et échanges au sein de l'association

Dans l'association nous sommes amenés à échanger d'une façon relativement nouvelle, du fait des modes de communication accessibles par Internet. L'immédiateté, l'instantanéité, la diffusion illimitée et/ou incontrôlée, caractérisent bien souvent ces nouvelles façons d'échanger avec comme corollaire des incidents regrettables et déstabilisants.

L'assemblée générale demande la mise place d'un groupe de travail chargé d'élaborer une charte de bonne conduite dans les échanges au sein de l'Association en vue de l'intégrer au règlement intérieur.

VOTE : CONTRE : 4 ABSENTATIONS : 31 POUR : 460

Assemblée générale « Pau 2013 » : impressions de participants.

Ne pouvant donner ici que quelques extraits des impressions reçues à la rédaction, nous invitons ceux qui veulent en savoir plus (ou en écrire plus) à se rendre sur notre site.

Malgré un petit nombre de participants présents (71, représentant en tout avec les pouvoirs 495 adhérents), cette AG aura été, de mon point de vue, intense, riche en débats et prometteuse d'avenir... J'en ressors assez regonflé, même si je sais que le plus dur reste à faire, en tout cas, en ce qui concerne les objectifs que nous nous sommes fixés par rapport à la réforme des retraites.

Dans l'atelier «Réforme des retraites», animé par Paul CHIRAT, une dizaine de participants ont travaillé sur notre document de 6 pages. Il est ressorti du débat :

- 1) L'importance de mener cette action jusqu'au bout, d'approfondir le travail en lien avec Philippe COURSIER, de continuer la réflexion entamée avec les syndicats, d'engager des démarches pour obtenir des rendez-vous auprès des ministères, dans le but de parvenir à une négociation avec les cultes.
- 2) La nécessité de mobiliser nos adhérents et nos sympathisants, et bien sûr nos partenaires et en premier lieu l'Apsecc (malgré les difficultés...), cette mobilisation pouvant se traduire par une pétition nationale...
- 3) L'importance de mener une action collective auprès des parlementaires (députés et sénateurs) qui auront à voter le projet de loi à l'automne...

J'ai été impressionné par le travail et le dynamisme de nos « femmes » (le flyer qu'elles ont réalisé devrait être le support d'une campagne de sensibilisation de grande envergure en direction des ex-religieuses et des compagnes ou épouses des ex-prêtres ou religieux...). Les témoignages de ceux et celles qui ont été engagés ces derniers temps dans les procès ont été aussi impressionnants.

MN

L'obsession bien légitime de l'association est d'établir le contact avec toutes et tous les AMC. Il nous faudra trouver les moyens d'y parvenir. Permettez-moi de saluer la réalisation du dépliant que vient de nous présenter la commission « Femmes ». Bravo ! À bientôt le même flyer pour interpeller les hommes !

BJ

Le beau temps n'était pas au rendez-vous, mais une chaleureuse convivialité a permis de réfléchir, avec notre équipe juridique très compétente et bien structurée, à notre rôle dans la préparation de la réforme de la sécurité sociale prévue prochainement par le gouvernement...Le temps presse.

VG

Je viens de quitter l'AG de l'APRC à IZESTE, mais je suis toujours avec vous alors que le train de Paris m'éloigne inexorablement de cette splendide vallée d'OSSAU que j'ai laissée sous le soleil. Mais on n'oublie pas de sitôt une AG aussi riche. Riche par le travail réalisé –ah le bien fondé des commissions– riche grâce à la qualité des débats, riche en émotions difficiles à contenir parfois : on ne peut passer sous silence ce qui vous remue au fond des tripes !

Pour autant, nous n'avons rien inventé et nous ne le savons que trop : la vie n'est pas un long fleuve tranquille et nous avons déjà expérimenté la puissance de ses flots. Avant d'arriver à IZESTE, nous savions qu'il nous faudrait ramer dur si nous voulions que la barque arrive à bon port. À l'APRC nous avons aussi l'impression de nous trouver devant des murs infranchissables et nous craignons d'être emportés dans un torrent, un gavage de difficultés. Et pourtant que de victoires acquises !

Tous ces droits à la retraite obtenus de haute lutte devant les tribunaux. Ces résultats suffisent à justifier l'existence de l'association. Mais il est une autre richesse qui fait notre force : la puissance du dialogue. De nos échanges naissent les solutions. Commissions et CA ne sont pas toujours faciles à articuler mais nous savons que les deux nous sont indispensables et on trouvera bien le moyen de faire en sorte que les rôles soient bien respectés.

Nous faisons à l'APRC l'expérience d'un lieu de rencontre et d'enrichissement. Rencontre de femmes et d'hommes très différents, ce qui fait la force du groupe.

JB

Vraiment cette AG a donné à notre association l'élan et la confiance indispensables pour continuer l'action entreprise. Encore merci à celles et ceux qui en ont assuré l'organisation. Accueil, convivialité et joie de se retrouver !

BM